

**Relevé de délibérations du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 8 novembre 2016 – 14h, Ville d'Avray**

Étaient présents :

Membre de droit :

Stéphanie Dupuis.

Membres élus :

André De Lustrac, Frédérique Gadot, Laurent Gallimard, Francis James, Céline Million, Bruno Serio.

Membres invités :

Isabelle Bruant, Géraldine Guida, Cécile Rabot, Isabelle Ranc.

Procurations :

Antoine Bardaille donne procuration à Céline Million.
Philippe Forster donne procuration à André De Lustrac.
Philippe Vidal donne procuration à Laurent Gallimard.

1- Informations du Directeur et évolutions de l'UFR SITEC :

➤ Bruno Serio commence par informer les membres du Conseil du résultat positif obtenu après la présentation du pré-projet de Coursus Master Ingénierie (CMI), «Aéronautique, Transports et Environnement», par l'université de Nanterre, autorisé à candidater pour une accréditation. Le dossier doit être constitué et retourné pour le 31 décembre 2016, sachant que la première version de ce futur dossier ne sera pas définitive. Des échanges permettront de le faire évoluer en fonction des remarques effectuées par les responsables du réseau FIGURE durant une période d'environ trois mois qui sera consacrée à ajuster le projet au regard des exigences du réseau Figure. La décision définitive pour une ouverture du CMI en septembre 2017 ne sera prise qu'autour du mois d'avril 2017. A ce stade, Bruno Serio reste confiant car le projet CMI a été soutenu par les Présidents du réseau Figure, Yves Bertrand et de l'Université Paris Nanterre Jean-François Balaudé. Concernant les aspects nouveaux relatifs aux enseignements du programme d'ouverture socio-économique et culturelle, Bruno Serio comptera sur les contributions conjointes de la Vice-Présidente du Conseil des Directeurs Carole Drucker-Godard et du Vice Président de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) Christophe Bréchet pour l'élaboration du programme. Concernant la rédaction du dossier CMI, Bruno Serio s'appuiera sur le travail préalablement réalisé précédemment par Pascal Pradeau dans le groupe de travail pour la création d'une Ecole d'ingénieur.

Dans l'hypothèse d'une ouverture du CMI en septembre 2017, Bruno Serio a été reçu par Christophe Bréchet, Vice-Président de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) pour évoquer les modalités d'ouverture. Il lui a recommandé de se positionner par rapport au nombre d'étudiants à envisager pour l'ouverture du CMI. Après réflexion et

concertation avec les responsables de formation, Bruno Serio envisage un groupe de 12 étudiants pour démarrer le CMI et plus tard d'élargir à 24 étudiants l'ouverture. Il pense que cela pourra correspondre à nos capacités de gestion d'emplois du temps, de salles et d'encadrement.

Isabelle Ranc demande si, en plus des 24 étudiants CMI, on devait conserver le nombre d'étudiants actuel, à savoir 35 plus les 4 réorientations. Bruno Serio répond que c'était la formule prévue mais que nous pouvions aussi choisir une autre possibilité. Ensuite, il rappelle que le problème des capacités d'accueil dû au manque de locaux est toujours d'actualité malgré les promesses de mutualisation des salles du site de Ville d'Avray.

Laurent Gallimard s'interroge sur les différences entre les programmes de formation des étudiants du futur cursus CMI et les parcours des formations supports. Bruno Serio explique que les étudiants du cursus CMI suivront les mêmes cours que ceux de la formation initiale de la licence 1 avec quelques renforcements dans certaines matières comme les Mathématiques et les Sciences. En revanche, il faudra créer des nouveaux cours destinés spécialement au parcours CMI, notamment pour les enseignements d'ouverture socio-économique et culturelle.

Isabelle Bruant et Laurent Gallimard demandent si le parcours CMI exigera une sélection, et dans ce cas, quelles en seront les modalités. Bruno Serio mentionne la procédure d'un affichage APB spécifique comme facteur de sélection, cet affichage attractif attirera des bons candidats et permettra ainsi de recruter des étudiants qui posséderont un bon niveau. Il confirme aussi que l'inscription dans le CMI devrait être sélective à l'entrée en première année (L1), sélection à priori sur dossier et entretien.

Frédérique Gadot intervient pour dire qu'actuellement, nous sommes en phase de candidature et que nous pourrions mieux répondre à cette question lorsque si nous arrivons à l'étape d'accréditation. Donc notre priorité actuelle était de constituer le dossier pour passer la première étape de sélection. Une fois que l'autorisation d'accréditation sera accordée, nous pourrions toujours demander plus de détails sur la procédure de recrutement.

Stéphanie Dupuis précise que nous avons jusqu'au 20 novembre pour déclarer les formations qui ouvriront en 2017 sur APB. Par contre, en ce qui concerne les capacités d'accueil, nous avons jusqu'au mois de mars pour les déclarer.

Bruno Serio rappelle aussi que nous étions une des dernières Universités qui candidatera pour l'accès au réseau FIGURE. Le réseau devrait fermer son cycle de demandes d'accréditation avant d'entamer une 2^{ème} phase d'évaluation des filières accréditées. Après cette opération d'évaluation, le réseau FIGURE dressera un bilan général pour mesurer les résultats des différents parcours de CMI des différentes universités qui ont contribué au programme en proposant des formations. Comme nous sommes l'une des dernières universités candidates à l'accréditation, le réseau nous a donné la possibilité de candidater hors délai. Notre projet d'accréditation portera évidemment sur les champs disciplinaires de nos spécialités qui rentrent dans le premier cercle des formations CMI correspondant à des parcours scientifiques.

➤ Dans cadre du projet, Bruno Serio évoque ensuite la proposition faite par Christophe Bréchet concernant la possibilité d'intégrer des enseignements dématérialisés pour certains cours du CMI. Cette proposition ciblera en particulier les cours de Sciences Humaines et Sociales. Bruno Serio trouve l'idée intéressante, elle va permettre une certaine souplesse notamment au niveau de l'organisation des emplois du temps. Mais, en parallèle, la mise en place d'une telle opération nécessitera un minimum de présence physique ce qui demandera de prévoir des ressources humaines pour veiller au bon fonctionnement.

➤ Les profils des postes de Professeur des Universités en 63^e section et de Maître de Conférences en 71^e section présentés en séance du Conseil d'UFR SITEC du 18 octobre 2016 ont été préalablement soumis et approuvés à l'unanimité dans les CCD concernés. Bruno Serio confirme le renouvellement de ces deux postes.

3 - Approbation du relevé de délibérations du 4 octobre 2016 :

Cécile Rabot demande plusieurs modifications :

- en page 2, quatrième paragraphe du point 1 : « quel que soit » au lieu de « quelque-soit »,
- en page 5, deuxième paragraphe du point 6 : « proprement parler » au lieu de « proprement parlé »,
- en page 6, troisième paragraphe du point 6 : les termes « besoin d'aide humaine » ne conviennent pas et devraient être modifiés. Les termes « besoin de postes » seraient plus appropriés.

Vote : le relevé de délibérations est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées. Celles-ci seront effectuées et le relevé de délibérations corrigé sera renvoyé aux membres du conseil d'UFR.

4 - Approbation du relevé de délibérations du 18 octobre 2016 :

Bruno Serio demande à Séverine Chobelet et Stéphanie Dupuis de finir la relecture du Budget Initial 2017, car il est possible qu'il y ait des modifications à apporter au premier paragraphe qui concerne sa construction. Il faut noter aussi que Laurent Gallimard s'était abstenu, et que le BI 2017 a donc été approuvé à l'unanimité moins une voix.

Cécile Rabot demande d'être éclairée quant aux droits à la publication définie par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Elle s'interpelle sur la formulation relevée en page 1 et 2 pour expliquer les principes de loi portant sur l'Open Access. Cécile Rabot met l'accent sur l'article 30 de cette loi, puis elle demande de préciser l'interprétation exacte de son contenu qui reste pour elle vague et incertain surtout au sujet des obligations et libertés de l'auteur d'un article scientifique. Bruno Serio confirme que la question est fondamentale mais, qu'elle n'a pas été posée de cette manière à la réunion des Directeurs. Après les interventions des membres présent ce jour aucune explication n'a été convaincante. Bruno Serio envisage d'apporter les corrections nécessaires et de rédiger un texte plus neutre.

Il précise qu'à ce jour, nous ne connaissons pas encore la façon dont cette loi sera mise en application.

Vote : le relevé de délibérations est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées. Celles-ci seront effectuées et le relevé de délibérations corrigé sera renvoyé aux membres du conseil d'UFR.

5 - Questions diverses :

Bruno Serio rappelle la clôture des commandes le 14 novembre 2016 et la réouverture de SIFAC pour le mois de mars 2017, pour des raisons de changement de version.

Fin de la séance à 15h40.

Prochain conseil : le mardi 13 décembre à 9h30, à Saint-Cloud.